

Recueillir le consentement du patient
Pour le partage et l'échange d'information sur la plateforme eTICSS
Mode d'emploi pour les professionnels de la santé

Le consentement dans le projet eTICSS

Dans le cadre du projet eTICSS une coordination est mise en place pour faciliter les parcours des patients et leurs prises en charge. Des processus de collaboration, liaisons et partage d'information entre professionnels enrichissent les pratiques professionnelles et les organisations autour du médecin traitant.

Chaque personne a le choix d'accepter ou non l'inclusion dans le programme de coordination des parcours. Il consent de même au traitement des données qui le concernent et à l'hébergement de ces dernières.

Ce consentement respecte deux principes fondamentaux :

- **Libre** : le consentement doit être obtenu sans contrainte, ni menace
- **Eclairé** : Une information franche, pertinente et complète doit précéder le consentement.

Le consentement peut être donné et retiré à tout moment.

 **COMMENT PREPARER LE PROJET ETICSS : 3 PHASES CLES DE PRESENTATION**

- Nous vous proposons de bénéficier d'une coordination des professionnels pour votre prise en charge et de l'inscription dans un programme qui s'appelle eTICSS.
- L'objectif majeur est d'améliorer la concertation entre les professionnels et le partage d'information entre eux pour garantir la qualité des soins et le parcours qui vous sont proposés.
- Pour ce faire, un système d'information et de communication est mis en place. Il permet à tous les professionnels choisis par vous de connaître votre dossier. Les informations qui vous concernent sont disponibles et sécurisées pour faciliter votre parcours de prise en charge.

 **COMMENT UTILISER LA NOTE D'INFO ET LE DEPLIANT USAGER ?**

- Un dépliant eTICSS de couleur rose comprenant une note d'information et de consentement est destiné aux usagers. Vous pouvez en avoir quelques exemplaires à votre disposition pour le remettre lors du recueil du consentement.
- La note d'information ne concerne pas la prise en charge directe des patients en établissements, en réseau ou autre. Elle est valable pour toutes les fonctions eTICSS, même si le patient ne bénéficie que d'une seule d'entre elles. Un seul exemplaire sera remis au patient.
- Vous avez récupéré un patient susceptible d'être pris en charge dans eTICSS, vous l'informez, répondez à ses questions et lui remettez le dépliant concernant la note d'information.

 **COMMENT RECUEILLIR ET TRACER LE CONSENTEMENT ?**

Le patient lit la note, peut poser des questions auxquelles le professionnel répond en donnant les explications complémentaires nécessaires.

Le consentement peut être donné immédiatement ou bien la personne peut souhaiter un délai de réflexion pour prendre sa décision.

L'accord du patient est verbal, la signature d'un document papier n'est pas nécessaire.

Dans les particuliers du patient mineur, majeur sous tutelle ou hors de capacité de donner son consentement, une information impliquant la personne et son représentant est réalisée et le consentement est exprimé par le représentant.

Si vous disposez des droits sur la plateforme eTICSS, **vous incluez** le patient **le jour même de son consentement en ouvrant un dossier informatisé et traçant son consentement sur la plateforme eTICSS.**

→ Cette trace informatique est nécessaire pour que la plateforme soit utilisable, sinon un mécanisme de blocage est institué, et le patient ne peut plus être coordonné dans le contexte eTICSS.

→ Le patient est informé qu'il peut à tout moment retirer son consentement mais cela signifie qu'il ne peut plus être coordonné dans le contexte eTICSS.

→ Le patient est informé qu'il peut demander une modification ou une suppression de son dossier.

QUELS CAS CONCRETS ?

1- Le patient va sortir de l'hôpital et la sécurisation de son retour et de sa prise en charge à domicile nécessitent une coordination anticipée avec les intervenants de ville autour de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA).

→ L'équipe hospitalière propose la prise en charge dans eTICSS au patient, informe le patient de l'utilisation d'eTICSS, donne la note d'information et répond à ses questions.

→ Si le patient donne son accord, l'équipe hospitalière ouvre la plateforme eTICSS, vérifie que le patient est déjà identifié ou non, et recueille le consentement du patient en cochant la case adéquate pour ouvrir et compléter le dossier eTICSS.

Si cas complexes, une prise en charge coordonnée est utile avec le consentement du patient :

- *Un coordinateur est désigné pour mettre en place une évaluation et un plan personnalisé.*
- *Des professionnels vont échanger et partager des données personnelles de santé*
- *Des données personnelles de santé vont être recueillies et consultées dans un dossier informatisé.*

2- Le patient à son domicile présente une situation de fragilité ou de complexité relevée par un professionnel de ville. Celui-ci sollicite la PTA via la plateforme eTICSS (le professionnel dispose d'un accès à la plateforme)

→ Le demandeur informe le patient, lui remet le dépliant eTICSS accompagné de la note et propose des explications complémentaires.

→ Avec l'accord du patient le demandeur ouvre la plateforme eTICSS, identifie le patient et rédige la demande, avec les outils nécessaires (grille de complexité...)

→ La PTA reçoit la demande, la traite (évaluations, plan d'actions...) ou la réoriente.

